

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 17 mars 2017	N° 2017-163

Convocation du 10 mars 2017

Aujourd'hui vendredi 17 mars 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-CAUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Maribel BERNARD
Mme Elisabeth TOUTON à M. Pierre LOTHAIRE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Brigitte COLLET
M. Marik FETOUH à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Anne WALRYCK
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h22
M. Arnaud DELLU à M. Serge TOURNERIE à partir de 10h30
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h50
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h15
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h45
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h15
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30
Mme Emmanuelle CUNY à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h48
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h53
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h40
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45
Mme Emile MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck JOANDET à partir de 12h40, M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 17 mars 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction des coopérations et partenariats métropolitains	N° 2017-163

Aménagement d'ouvrages routiers pour le franchissement de la petite faune sauvage - Demande de cofinancement - Approbation - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2012/0561 du 13 juillet 2012, vous avez autorisé l'animation des sites Natura 2000 du réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard-en-Jalles à Eysines et des marais du Bec d'Ambès.

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines », Bordeaux Métropole a évalué la transparence de l'ensemble des franchissements routiers qui enjambent les cours d'eau de ce territoire, dans le but d'identifier les obstacles aux déplacements de la petite faune sauvage peuplant le site. Le réseau occupe une surface de 971 hectares, répartie sur 8 communes. Entouré d'un tissu urbain dense, il est traversé par de nombreuses routes départementales, et s'étend sur plusieurs kilomètres le long de cours d'eau. La problématique des passages sous-voirie pour ces animaux est donc très présente sur ce territoire.

Le diagnostic réalisé a permis de recenser 31 ouvrages, dont 6 nécessitent des travaux d'aménagement.

Permettre le déplacement sécurisé d'espèces d'intérêt communautaire, telles que la loutre ou le vison d'Europe, est un enjeu fort de la phase d'animation. Ces mammifères semi-aquatiques sont protégés et font l'objet d'un plan national d'actions pour assurer leur conservation et leur restauration. Ils se déplacent le long des berges et traversent la chaussée lors de grandes crues. Il y a alors un risque important de collision avec des véhicules, ce qui représente une des premières causes de mortalité pour ces espèces.

L'agence de l'eau Adour-Garonne est susceptible d'apporter un soutien financier à cette opération dont le coût prévisionnel s'élève à 26 182,66 € H.T., sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs	Montant en €	%
agence de l'eau Adour-Garonne	15 709,60 €	60%
Bordeaux Métropole	10 473,06 €	40%
TOTAL	26 182,66 €	

Dans l'éventualité où ce cofinancement serait moindre, la Métropole prendrait à sa charge la différence.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n° 2012/0561 du 13 juillet 2012 validant l'animation des sites Natura 2000 du réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard-en-Jalles à Eysines et des marais du Bec d'Ambès,

VU la délibération n°2015/0568 du 25 septembre 2015 validant la poursuite de l'animation par Bordeaux Métropole des sites Natura 2000 du réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard-en-Jalles à Eysines et des marais du Bec d'Ambès,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de la Métropole à rechercher des cofinancements pour cette opération

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement du projet indiquant la participation sollicitée auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer la convention à venir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur le budget principal de l'exercice, au chapitre 13, article 1321, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 17 mars 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 MARS 2017	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 30 MARS 2017	le Vice-président,
	Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH